

Image not found or type unknown



notaire , liquidation de communauté lors d'un divorce

Par ardoiseverte, le 18/10/2011 à 13:14

Bonjour,

Je vais vous paraître bien bête , mais je me pose quotidiennement cette question depuis la fin de mon divorce.

Le notaire lors de la liquidation des biens en l'occurrence mon compte chèque, va t'il me demander de lui indiquer ce que je fais de l'argent que je retire pour mes dépenses.

J'espère avoir été claire dans mes explications

Merci à vous pour vos réponses.

ardoiseverte